

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE D'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES**Nombre de membres
en exercice : 11****Séance du jeudi 11 avril 2024****Présents** : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2024 s'est réunie sous la présidence de Monsieur CARDENOUX Didier.

Votants : 11**Sont présents** : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Catherine AUGUIN, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Véronique PISSAVY, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Gérard VERDIER.**Absent représenté** : Lucien ANDRAUD par Pierre MOINS**Secrétaire de séance** : Danielle HUGUET**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE (DEL 2024 27)**

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : 1 374 019.91 Euros
- En dépenses à la somme de : 1 374 019.91 Euros

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	253 194.68
012	Charges de personnel et frais assimilés	261 200.00
014	Atténuations de produits	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	60 937.75
66	Charges financières	3 580.00
67	Charges spécifiques	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	66 099.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 758.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		664 769.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	40 513.00
73	Impôts et taxes	331 789.00
74	Dotations et participations	136 051.00
75	Autres produits de gestion courante	79 488.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 928.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		664 769.43



**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	62 960.00
204	Subventions d'équipement versées	35 300.00
21	Immobilisations corporelles	561 357.48
23	Immobilisations en cours	-5 352.00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 382.00
27	Autres immobilisations financières	3 603.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		709 250.48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	347 461.00
16	Emprunts et dettes assimilées	168 986.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 678.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 940.13
021	Virement de la section de fonctionnement	66 099.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 758.00
001	Solde d'exécution section investissement	42 328.35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		709 250.48

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET EAU. (DEL 2024 28)

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : 306 192.89 Euros
- En dépenses à la somme de : 306 192.89 Euros

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	47 653.16
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000.00
014	Atténuations de produits	15 681.00
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00
66	Charges financières	1 061.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 933.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		115 828.16



RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	84 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 001.60
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 826.56
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		115 828.16

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	-2 837.00
23	Immobilisations en cours	177 420.13
16	Emprunts et dettes assimilées	6 328.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 001.60
041	Opérations patrimoniales	452.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		190 364.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	105 072.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 790.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 993.00
041	Opérations patrimoniales	452.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	40 057.73
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		190 364.73

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT (DEL 2024 29)

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : **98 656.90 Euros**
- En dépenses à la somme de : **98 656.90 Euros**

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	8 520.69
014	Atténuations de produits	2 354.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	1 670.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
023	Virement à la section d'investissement	12 080.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 734.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 558.69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	21 300.00
74	Subventions d'exploitation	5 655.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 896.59
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 707.10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		43 558.69

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	12 429.00
21	Immobilisations corporelles	2 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 923.41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 896.59
001	Solde d'exécution section d'investissement	12 849.21
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		55 098.21

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	15 567.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 717.21
021	Virement de la section de fonctionnement	12 080.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 734.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 098.21

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE. (DEL 2024 30)

Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- En recettes à la somme de : 36 205.47 Euros
- En dépenses à la somme de : 36 205.47 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 627.68
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 950.11
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 577.79



RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	9 185.00
75	Autres produits de gestion courante	12 392.79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 577.79

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	14 627.68
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		14 627.68

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 627.68
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 627.68

Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES (DEL 2024 31)

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes et lui fait part de la proposition de la commission des finances et du budget réunie en mairie le 4 avril dernier qui suggère une augmentation du taux de 2 %.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité entérine la proposition de la commission susvisée et vote les taux pour 2024 comme suit :

TAXES	TAUX (%)	PRODUIT (€)
Foncière (bâti)	40.24	203 534
Foncière (non bâti)	28.44	67 744
Taxe d'Habitation	16.04	59 332



Objet : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS (DEL 2024 32)

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024 et fait part des propositions de la commission des finances et du budget réunie en date du 04 avril dernier.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme suit :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant alloué en 2024</u>
OCCE	800
LES AMIS D'EGLISENEUVE	300
STE DE CHASSE LA MONTAGNARDE	300
LA FARANDOLE DU TEMPS (hôpital de Condat)	160
Comité des Fêtes	1 000
Association pour le don du Sang	90
Club de l'Amitié	450
ACIER	80
Le Bouchon et le Buron	200
Collège de Besse	200
La Mémoire des Marchands de Toile	100
Les Petites Canailles	300
Godiv'Art	100

- DIT que des subventions ponctuelles pourront être votées ultérieurement lors de manifestations supplémentaires organisées par les associations susvisées.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT. (DEL 2024 33)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT pour un montant de 5 655 €.

Objet : SUBVENTIONS DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET COMMUNAL. (DEL 2024 34)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE que la somme de 20 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- DÉCIDE que la somme de 14 213 € sera versée par le budget de l'eau au budget communal pour participation aux frais de fonctionnement (frais de carburant, frais d'entretien, usure et assurance des véhicules...) dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau.
- DIT que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2024 de l'eau : comptes 6215 et 62871.

Objet : TARIF FORFAITAIRE - FACTURATION ASSAINISSEMENT. (DEL 2024 35)

Dans le cadre de la préparation du budget « assainissement », sur proposition du Maire, à l'unanimité, il est décidé d'augmenter le forfait « location compteur » qui était jusqu'alors de 30.49 € et de le fixer à 40 €. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2024.



Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE. (DEL 2024 36)

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de prévoir des travaux de restauration des peintures intérieures de l'église. Ce projet déjà évoqué en 2009 avec le cabinet d'architectes ACA nécessite à ce jour un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre initial (19 900 € H. T) d'un montant global H. T. de 19 960 €, soit 23 952.00 € TTC qui se décompose comme suit :

- Devis ACA 12 860.00 € H. T
- Devis Conservatoire MURO DELL ARTE 7 100.00 € H. T

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **MANDATE** le Maire pour signer le devis du cabinet ACA et le devis du Conservatoire MURO DELL ARTE pour la somme globale H. T. de 19 960.00 € H. T. après obtention des subventions sollicitées ;
- **DÉCIDE** de solliciter les aides financières auprès des instances ci-après désignées concernant l'opération susvisée comme suit :
 - **PLAN DE FINANCEMENT :**
 - Subvention Ministère de la Culture (40 %) 7 984.00 €
 - Subvention Conseil régional ARC (30 %) 5 988.00 €
 - Subvention Conseil départemental du PDD (24 %) 4 790.40 €
 - Part restant à la commune 1 197.60 €
- **APPROUVE** le plan de financement qui précède.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

Objet : APPROBATION DE LA DÉNOMINATIONS DES VOIES DANS LE CADRE DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE. (DEL 2024 37)

Par délibération du 23 décembre 2023, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune. Il a également autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Il est précisé que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux différents réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et des voies, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN TOTEM SUR LE CIRCUIT PÉDESTRE "LA GRANDE TRAVERSÉE DES VOLCANS D'Auvergne". (DEL 2024 38)

Le Maire rappelle à l'Assemblée son accord de principe donné lors de la réunion du 14 mars dernier concernant la participation financière pour l'implantation d'un totem afin de valoriser le circuit pédestre intitulé « La grande traversée des volcans d'Auvergne » avec pour point d'étape la commune d'Egliseneuve. Il précise qu'il a depuis reçu les responsables de la Fédération Française de Randonnée Pédestre du PDD et propose aux élus de répondre à leurs attentes en votant une participation financière de 423 € H.T pour l'implantation d'un totem.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DONNE** son accord au projet ci-dessus évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance, **Danielle HUGUET**

Le Maire, **Didier CARDENOUX**

